



Convocation de l'Assemblée Générale du 29 mai 2026

Paris, 18 mars 2026 – Le Conseil d'administration de TotalEnergies SE s'est réuni le 18 mars 2026 sous la présidence de M. Patrick Pouyanné, Président-directeur général. Il a décidé de convoquer l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société le vendredi 29 mai 2026. L'avis de réunion de cette Assemblée sera publié prochainement au BALO (Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires) et pourra être consulté sur le site internet de la Société. Le Conseil d'administration a également approuvé les documents qui seront soumis à l'Assemblée générale, incluant notamment le Rapport de gestion sur la situation de la Compagnie.

Gouvernance de la Compagnie

Les mandats d'administrateur de Mme Marie-Christine Coisne-Roquette, Mme Anelise Lara et M. Dierk Paskert viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2026.

Sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'Assemblée générale le renouvellement, pour une période de trois années, des mandats d'administrateur de Mme Marie-Christine Coisne-Roquette, Mme Anelise Lara et M. Dierk Paskert.

S'agissant du mandat de Mme Marie-Christine Coisne-Roquette, administrateur non indépendant au sens du Code Afep-Medef en raison de son ancienneté de plus de 12 ans au sein du Conseil, le Conseil a considéré que son expérience est bénéfique à ses travaux et ceux de ses Comités. En effet, son ancienneté au Conseil d'administration et les fonctions importantes qu'elle y a assurées ont conduit Mme Marie-Christine Coisne-Roquette à participer à différentes étapes importantes de la vie de la Compagnie et lui confèrent une connaissance fine des métiers de la Compagnie, de ses enjeux et de ses équipes. Le Conseil a par ailleurs relevé que le taux d'indépendance du Conseil d'administration est élevé (82% selon le Code-Afep-Medef), au niveau des meilleurs standards.

Par ailleurs, M. Mark Cutifani a fait part de sa décision de ne pas demander le renouvellement de son mandat et de se retirer du Conseil d'administration à compter du 16 mars 2026 pour raisons personnelles. Le Conseil d'administration tient à remercier M. Mark Cutifani qui a fait bénéficier pendant 9 années le Conseil et ses Comités de sa longue expérience dans l'industrie minière ainsi qu'en matière de gouvernance de grandes entreprises internationales.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale la nomination d'un nouvel administrateur indépendant, M. Slawomir Krupa, pour une durée de trois ans, en remplacement de M. Mark Cutifani.

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, M. Slawomir Krupa, 51 ans, de nationalités polonaise, française et américaine, est Directeur général et Administrateur du Groupe Société Générale depuis mai 2023. Après diverses fonctions au sein de l'Inspection générale, il rejoint la Banque de Financement et d'Investissement en tant que responsable de la zone Europe Centrale et de l'Est, Moyen-Orient et Afrique et directeur adjoint des financements. Il est nommé CEO de SG Americas Inc. en janvier 2016 et responsable de la région Amériques. En janvier 2021, il rejoint l'équipe de Direction générale du Groupe Société Générale en tant que

Directeur général adjoint en charge des activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs. M. Slawomir Krupa pourra faire bénéficier le Conseil d'administration de sa compétence en matière de finance et marchés et de son parcours très international, notamment aux Etats-Unis.

À l'issue de l'Assemblée générale du 29 mai 2026, si les résolutions proposées sont approuvées, le Conseil d'administration sera composé de 14 membres dont 8 français et 6 internationaux et les proportions de femmes et d'hommes seront de 50% chacune.

Par ailleurs, sur recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, après examen des pratiques des sociétés du CAC40 et des pairs internationaux, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'Assemblée générale du 29 mai 2026 la révision des limites d'âge statutaire applicables à la fonction de Président pour la porter de 70 à 75 ans et de celle applicable à la fonction de Directeur général pour la porter de 67 à 70 ans.

Autres résolutions

Le Conseil d'administration soumettra également à l'Assemblée générale l'approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux ainsi que la politique de rémunération applicable aux administrateurs. Le Conseil lui soumettra en outre l'approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre de cet exercice à M. Patrick Pouyanné, Président-directeur général, ainsi que la politique de rémunération qui lui est applicable.

Différentes autorisations financières seront par ailleurs soumises à l'approbation de l'Assemblée générale, dont une autorisation de déléguer au Conseil d'administration la compétence de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe.

Ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique

Le Conseil d'administration a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 29 mai 2026 un point formel pour débat (sans résolution soumise au vote des actionnaires) sur le compte-rendu de la mise en œuvre de l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique.

À propos de TotalEnergies

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies intégrée mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel, biogaz et hydrogène bas carbone, renouvelables et électricité. Nos plus de 100 000 collaborateurs s'engagent pour fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus durable. Présente dans environ 120 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable au cœur de sa stratégie, de ses projets et de ses opérations.

Contacts TotalEnergies

Relations Media : +33 (0)1 47 44 46 99 | presse@totalenergies.com | [@TotalEnergiesPR](https://www.instagram.com/TotalEnergiesPR)

Relations Investisseurs : +33 (0)1 47 44 46 46 | ir@totalenergies.com



Avertissement

Les termes « TotalEnergies », « compagnie TotalEnergies » et « Compagnie » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités consolidées que TotalEnergies SE contrôle directement ou indirectement. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. Ce document peut contenir des déclarations prospectives. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TotalEnergies SE ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Les informations concernant les facteurs de risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats financiers ou les activités de TotalEnergies sont par ailleurs disponibles dans les versions les plus actualisées du Document d'Enregistrement Universel déposé par TotalEnergies SE auprès de l'Autorité des marchés financiers et du Form 20-F déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission ("SEC").